



Élections québécoises 2018 et lutte à la pauvreté

10 QUESTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LES ENGAGEMENTS DES PARTIS

Le questionnaire qui suit a été envoyé aux quatre partis représentés à l'Assemblée nationale par le Collectif pour un Québec sans pauvreté, qui leur donnait jusqu'au 29 août pour faire connaître leurs engagements en matière de lutte à la pauvreté. Toutes les réponses reçues sont accessibles [sur le site du Collectif](#).

Comme tous les partis n'ont pas participé à l'exercice et que plusieurs questions demeurent sans réponse, il est toujours temps de relancer les différentEs candidatEs pour les amener à se positionner. Bonne chance !

REVENU DE BASE

Le gouvernement sortant vient de faire adopter un projet de loi visant l'instauration d'un revenu de base pour les personnes avec des contraintes sévères à l'emploi. Celles-ci, sous certaines conditions, pourront éventuellement compter sur un revenu leur permettant de couvrir les besoins de base reconnus (autour de 18 000 \$ pour une personne seule selon la Mesure du panier de consommation).

1. Vous engagez-vous à rendre le revenu de base accessible à toutes les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, même celles qui n'ont pas accès au programme de solidarité sociale
2. Vous engagez-vous à abolir le « purgatoire » de 66 mois imposé aux personnes pour démontrer la persistance de leurs contraintes à l'emploi ?
3. Comment croyez-vous que le programme de revenu de base pourrait être amélioré ?

AIDE SOCIALE

Pour les personnes assistées sociales jugées sans contraintes à l'emploi, le troisième plan de lutte à la pauvreté prévoit augmenter leur revenu de 52 % à 55 % du seuil de la Mesure du panier de consommation en 2021, soit moins de 10 000 \$ par année.

4. Estimez-vous que les personnes assistées sociales jugées sans contraintes à l'emploi ont aussi le droit de couvrir leurs besoins de base, comme les personnes avec des contraintes sévères à l'emploi ?
5. Quelles mesures proposez-vous pour aider ces personnes à couvrir leurs besoins de base ?

SALAIRE MINIMUM ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le gouvernement sortant vient de consentir aux travailleuses et travailleurs au salaire minimum une hausse de 0,75 \$ en plus d'apporter quelques améliorations aux normes du travail.

6. Vous engagez-vous à augmenter le salaire minimum à 15 \$ l'heure ?

Si oui, en quelle année ?

7. Vous engagez-vous à donner un peu de marge de manœuvre aux travailleuses et travailleurs en leur permettant de disposer de 10 jours par année de congé payé pour maladie ou responsabilités familiales ?

8. Quelles mesures proposez-vous pour améliorer le revenu et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs au bas de l'échelle ?

PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI

Le gouvernement sortant a fait adopter le projet de loi 70 qui a mené à l'instauration du programme Objectif emploi. Celui-ci prévoit des pénalités pouvant aller jusqu'à 224 \$ pour les personnes qui ne participeront pas au programme d'une façon jugée satisfaisante.

9. Vous engagez-vous à abolir les sanctions prévues par le programme Objectif emploi ?

PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS

En novembre 2012, les parlementaires ont adopté la motion suivante à l'unanimité : « Que le gouvernement du Québec agisse avec diligence et équité afin que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être traitées comme un revenu pour le parent créancier dans le calcul des prestations d'aide sociale, ainsi que d'admissibilité à l'aide juridique, à l'aide financière aux études et au soutien au logement. »

Ce dossier n'a toujours pas été réglé.

10. Vous engagez-vous à exempter les pensions alimentaires du calcul des revenus des personnes à l'aide sociale, mais aussi des personnes bénéficiant de bourses d'études, de l'aide juridique ou de l'aide au logement ?

Votre plan général pour lutter contre la pauvreté

En terminant, nous aimerions connaître vos autres propositions pour faire reculer la pauvreté au Québec.

Quelles devraient être les orientations et les principales mesures d'un plan de lutte à la pauvreté qui viserait à assurer à tout le monde la couverture des besoins de base reconnus et nous permettrait collectivement de « tendre vers un Québec sans pauvreté », dans l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?

Merci d'aider le Collectif à faire circuler ces questions et ces préoccupations pendant la campagne électorale. Et merci de partager les réponses que vous obtiendrez !

collectif@pauvrete.qc.ca
418 525-0040

